

# ACCÈS INTERDIT

# DANGER

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-07-04-043 relatif à la sécurité publique  
Vu l'arrêté municipal n°130/2022

**L'ACCA organise une journée de réglage des carabines de chasse**

**L'objectif de cette organisation étant de :**

**Permettre a chacun de vérifier son équipement**

**Éviter les réglages sauvages dangereux dans la nature**

**Éviter les gênes sonores aux habitants**

**Sécuriser complètement la zone de tir**

**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION**

LIEU : Au fond de la piste du PLEUREY après avoir franchi le ruisseau de COLON, sous le bois de l'ÉPINE.

#### ORGANISATION :

- Une signalisation « accès interdit DANGER+ barrière » et une information seront mise en place après la barrière du PLEUREY
- Un blocage de la piste et une signalisation : ZONE DE TIR DANGER ACCÈS INTERDIT seront mis en place après le ruisseau de Colon.
- Le chemin montant de la Dhuy sera fermé et une signalisation ZONE DE TIR DANGER sera posée.
- La zone de tir sera ceinturée par des rubalises
- Les cibles seront posées contre les talus afin d'arrêter les balles
- Aucun autre tir de réglage ne sera autorisé sur la commune de Revel avant l'ouverture de la chasse.

#### RÈGLES DE SÉCURITÉ :

Pour accéder à la zone de réglage le tireur devra obligatoirement placer sa carabine dans son étui.

L'accès à la zone de réglage sera limité à deux tireurs à la fois.

L'arme ne sera sortie de son étui et chargées uniquement au moment du tir

Le réglage fini, le tireur vérifiera que son arme est vide et la replacera immédiatement dans son étui.

L'accès au champ de tir sera uniquement et strictement autorisé qu'aux responsables de la zone de réglage, pour changer les cibles ou contrôler des impacts. Les responsables de la sécurité seront : Mr SIMON, Mr REVOLON, Mr BELLIN

